

Votre contact

Johann et Cédric JOIGNY

OP-TIME EXPERTISE

+33517253190

contact@op-time.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2025

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Dans le cadre de notre activité de conseil en constitution, organisation et gestion de patrimoine, nous sommes soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que nous exerçons. Le présent document, élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller, est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler et résume toutes les informations légales que nous devons vous présenter dès notre entrée en relation.

Nous vous présentons ici les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par **LA COMPAGNIE CIF**, association professionnelle agréée par l'**AMF**, ainsi que par **LA COMPAGNIE IAS** et **LA COMPAGNIE IOBSP**, associations agréées par l'**ACPR**, dont nous sommes adhérents sous le numéro F000496.

Ce document d'entrée en relation est un complément réglementaire à notre plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en tête l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

JOIGNY Johann et Cédric

24 Rue du Collège 17250 Saint-Porchaire

Téléphone : **05 17 25 31 90**

Email : **contact@op-time.fr**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : OP-TIME EXPERTISE

Adresse professionnelle ou siège social : 24 RUE DU COLLEGE 17250 SAINT-PORCHAIRE

SIREN: 801 908 617 – RCS de Saintes

Date de création : 05 mai 2014

NAF/APE : 70.22 Z : Conseils pour les affaires et autres conseils de gestion.

Les Conseillers du Cabinet OP-TIME EXPERTISE :

M. Johann JOIGNY	M. Cédric JOIGNY
- Expert certifié en Protection Sociale de l'ESCM de Tours - Courtier d'Assurance - Conseiller en Investissements Financiers - Titulaire de la certification AMF. - Mandataire en Opération de Banque et Services de paiement.	- Diplômé du CNAM en gestion et management d'entreprise - Conseiller en Gestion de Patrimoine certifié de niveau II - Conseiller en Investissements Financiers - Titulaire de la certification AMF. - Agent Immobilier - Courtier d'Assurance - Mandataire en Opération de Banque et Services de paiement.

Conformément aux Codes de Bonne conduite de LA COMPAGNIE CIF, LA COMPAGNIE IAS et LA COMPAGNIE IOBSP, nous avons pris l'engagement de pour maintenir nos adhésions, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'Assurances Responsabilité Civile Professionnelle, de produire nos casiers judiciaires et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout évènement susceptible de les modifier, et enfin, de respecter toutes les dispositions incluses dans les codes de bonne conduite de ces mêmes associations professionnelles.

Conseiller en investissements financiers

Dans l'exercice de notre activité de CIF, selon la nature de la prestation souhaitée, nous sommes susceptibles de fournir des conseils en investissement de manière indépendante, non indépendante ou une combinaison de ces deux types de conseils :

Le conseil en investissement indépendant consiste à évaluer un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché qui sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs ou à leurs fournisseurs pour garantir que les objectifs d'investissement de nos clients puissent être atteints de manière appropriée, et ne doivent pas se limiter aux instruments financiers émis ou fournis par des entités ayant des liens étroits avec eux-mêmes ou d'autres entités avec lesquelles ils ont des relations juridiques ou économiques telles que des relations contractuelles si étroites qu'elles présentent le risque de nuire à l'indépendance du conseil fourni. Toute rétrocession de commissions perçues sera restituée à notre client. **Ce conseil est exclusivement rémunéré sous forme d'honoraires.**

Le conseil en investissement non indépendant, repose sur une analyse diversifiée de manière restreinte des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres. **La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires.** Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

En cas de combinaison des 2 types de conseil, notre cabinet peut proposer au même client des prestations de conseil indépendant et non indépendant, suivant ce qui sera le plus adapté à la situation du client. Dans cette hypothèse, notre cabinet dispose d'une organisation appropriée pour garantir que les deux types de conseil en investissement, indépendant et non indépendant, sont clairement séparés l'un de l'autre, que les clients ne seront pas induits en erreur quant au type de conseil qu'ils reçoivent, et que notre cabinet leur donnera le type de conseil qui est adapté à leur situation.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission qui sera soumise à votre validation.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est l'**AMF**, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75 082 PARIS Cedex 02.

N° ORIAS : N°14004679

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MATRISK ASSURANCE
Numéros de polices : MRCSBRO2015010000000000010711A00

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
123 INVESTMENT MANAGERS	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
A PLUS FINANCE	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
ADVENIS	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
ALDERAN	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
ALTAREA IM	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
ATLAND VOISIN	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
CONSULTIM ASSET MANAGEMENT	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
CORUM	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
EPSICAP REIM	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
FINPLE	Prestataire de service de financement participatif	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
FUNDIMMO	Prestataire de service de financement participatif	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
INTER GESTION REIM	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
M CAPITAL INVEST	Prestataire de service de financement participatif	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
NORMA CAPITAL	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
PERIAL ASSET MANAGEMENT	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
SOFIDY	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
SOGENIAL IMMOBILIER	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
URBAN PREMIUM	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
WISEED	Prestataire de service de financement participatif	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14004679

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) en qualité de "Courtier d'assurance ou de réassurance" (COA) de catégorie B (non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières).

Dans le cadre de cette activité, le cabinet OP-TIME EXPERTISE n'est pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurance, sauf dans le cadre de l'IARD (Assurance Incendie Accident Risques Divers).

La prestation fournie dans le cadre de cette activité se base sur un conseil dit de "niveau 1" c'est à dire, un conseil approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins exprimés par le client et de le formaliser au sein d'un rapport écrit.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (**ACPR**), adresse courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

N° ORIAS : N°14004679

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MATRISK ASSURANCE

Numéros de polices : MRCSEBRO20150100000000000010711A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire d'Assurance	115 000€	115 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE ASSURANCES	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
AESIO MUTUELLE	Mutuelle	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
AFI ESCA PATRIMOINE	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
APICIL MUTUELLE	Mutuelle	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
APIVIA COURTAGE	Courtier grossiste en assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
APRIL SANTE ET PREVOYANCE	Courtier grossiste en assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
ENTORIA	Courtier grossiste en assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
ERES	Courtier grossiste en assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
GAN EUROCOURTAGE	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
GARANÇE	Mutuelle	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
GENERALI PATRIMOINE ET ASSURANCES	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
HENNER	Courtier grossiste en assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
MALAKOFF HUMANIS	Mutuelle	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
METLIFE	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
MMA COVEA PATRIMOINE	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
ODDO BHF	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
OPTIMUM VIE	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
REPAM	Courtier grossiste en assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
SP VIE	Courtier grossiste en assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions
SWISSLIFE	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
UAF LIFE PATRIMOINE	Courtier grossiste en assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.
VIE PLUS	Compagnie d'Assurance	Convention de partenariat et de distribution	Commissions et rétrocessions sur frais et encours.

Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de paiement (IOBSP) en qualité de "Mandataire d'Intermédiaire" (MIOBSP) exerçant l'intermédiation en vertu d'un ou plusieurs mandats d'un intermédiaire en Opérations de Banque et Services de paiement pour les catégories de crédits suivantes :

- Contrats de crédit immobilier : opération de crédit pour financer la construction, l'acquisition d'un logement, d'un terrain ou des travaux de rénovation au-delà d'un seuil de 75 000 €.
- Contrats de crédit à la consommation : opération de crédit d'un montant inférieur à 75 000 € pour le financement de biens non immobiliers ou de services à usage non professionnel.
- Prêts viagers hypothécaires : opération de crédit à la consommation qui utilise la valeur d'un patrimoine comme accès au crédit.
- Regroupement de crédits : opération consistant à regrouper en un seul crédit plusieurs prêts existants, de durées et de taux d'intérêts différents.

Nous agissons pour le compte de FBS Consulting, 7 rue Pierre Salmon 51430 BEZANNES, RCS 849 348 552, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 19003084.

Dans le cadre de cette activité d'intermédiation, et conformément à l'article L.519-6 du Code Monétaire et Financier, le cabinet ne perçoit aucune somme représentative de provision, de commissions, de frais de recherche, de démarches, de constitution de dossier ou d'entremise quelconque, avant le versement effectif des fonds prêtés.

N° ORIAS : N°14004679

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MATRISK ASSURANCES

Numéros de polices : MRCSBRO20150100000000000010711A00

Agent immobilier

Le Cabinet OP-TIME EXPERTISE est susceptible de vous fournir des conseils en investissements immobiliers ainsi que des propositions de programmes ou biens immobiliers par l'intermédiaire de M. Cédric JOIGNY, gérant du cabinet OP-TIME EXPERTISE et Président de la SAS PATRIMMO INVESTS, Agence Immobilière immatriculée au RCS de La Rochelle sous le numéro SIREN 833 555 667, titulaire de la Carte de Transaction Immobilière n°1701 2017 000 022 995 délivrée par la CCI de Charente-Maritime.

SAS PATRIMMO INVESTS ne peut percevoir ou détenir aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de tiers et ne bénéficie pas d'une garantie financière.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF, 56 boulevard Vincent Auriol, Télédocus 042, 75013 PARIS Cédex 13

Responsabilité civile professionnelle

La SAS PATRIMMO INVESTS dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles
Numéro de police : 127124693

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Le client pourra faire appel aux Médiateurs suivants en cas de réponse insatisfaisante à sa demande de réclamation (voir chapitre "Traitement des réclamations").

- **Dans un premier temps et pour toutes les activités d'Assurance, d'IOBSP, de CIF et Immobilières :**

CNPM Médiation Consommation
27 avenue de la Libération
42400 Saint Chamond
09 88 30 27 72
contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

- **Dans un second temps et uniquement pour l'activité de CIF :**

Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02
<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

- **Enfin, en cas d'échec de la médiation, le client aura la possibilité en dernier recours de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.**

RÉMUNÉRATION

Mention **des différents tarifs et honoraires pratiqués :**

Services	Montant TTC / personne
Bilan patrimonial sans assistance : - mise à disposition temporaire d'un espace en ligne pour saisie des informations par le client, - mise à disposition d'un espace sécurisé pour déposer les documents, - Présentation et explication des résultats, - Remise d'un document de synthèse.	300,00 €
Bilan patrimonial avec assistance : - mise à disposition d'un espace sécurisé pour déposer les documents, - Saisie des informations du client par le cabinet OP-TIME EXPERTISE, - Présentation et explication des résultats, - Remise d'un document de synthèse.	600,00 €
Bilan Retraite : - Mise à disposition d'un espace sécurisé pour déposer les documents : relevé de carrière, autres documents. - Etude interne, - Présentation et explication des résultats, - Présentation des solutions d'optimisation existantes, - Remise d'un document de synthèse.	600,00 €

Nos services de "Bilan" sont facturés en franchise en base de T.V.A. en vertu de l'article 293B du CGI.
Nos bilans ne comprennent pas de recommandations personnalisées et ne peuvent donc pas être assimilés à un service de "conseil".

Option 1 : Dans le cas d'un **conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client** et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Option 2 : Dans le cas d'un **conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.**

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Moyens de communication :

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Courrier
- Tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révèlera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

La confirmation formelle de ce choix, ainsi que des coordonnées à utiliser feront l'objet d'un formulaire spécifique joint en annexe du présent document.

Mise à jour des informations

Nous vous ferons parvenir toute mise à jour des différentes informations contenues dans le présent document en vous les communiquant par [mettre moyen de communication : courrier, email, espace dédié...]. Vous pouvez également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de notre cabinet.

RÉCLAMATIONS

Modalités de saisine de l'entreprise :

Toute réclamation doit formellement être adressée par Lettre Recommandée avec avis de réception au siège du Cabinet OP-TIME EXPERTISE, 24 Rue du Collège 17250 SAINT-PORCHAIRE.

Traitement des réclamations :

OP-TIME EXPERTISE s'engage à traiter la réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante, le client peut saisir l'un des médiateurs dans l'ordre indiqué au chapitre "Médiateurs".

RGPD

Notre travail nécessitant l'accès, la collecte, le traitement, le stockage et l'exploitation, et le cas échéant, la transmission à des tiers des données à caractère personnel que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le **les dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.**

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par **M. Cédric JOIGNY** en qualité de responsable de traitement.

Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à préserver la sécurité et l'intégrité, à ne communiquer ses informations qu'aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées. Les informations personnelles recueillies dans le cadre de notre activité sont enregistrées dans un fichier informatisé traité par M. Cédric JOIGNY pour la gestion et le suivi de la relation client. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation et pendant un délai raisonnable après la fin de celle-ci et sont destinées à l'ensemble des collaborateurs du cabinet et personnes externes pour la bonne réalisation de notre mission.

Nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit de restriction sur l'utilisation, d'un droit d'opposition à l'utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à la portabilité de vos données personnelles.

Vous pouvez ainsi bénéficier de ces droits à tout moment en nous informant directement à l'adresse suivante :

- par courrier postal : OP-TIME EXPERTISE 24 Rue du Collège 17250 SAINT-PORCHAIRE
- par courriel à l'adresse **contact@op-time.fr**

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés) via leur site internet ou par voie postale : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :